



CTA - HCP  
ل ف د - ل ت ع

FEVRIER 2023



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

Comité Technique d'Appui (CTA)  
N'Djamena-TCHAD

# Sommaire



- I ● Organisation du Comité Technique d'Appui
- II ● Déroulement des travaux en sous-comités
- III ● État de mise en œuvre (état d'avancement, niveau de priorité et échéance de réalisation)
- IV ● Principales réalisations et perspectives
- V ● Points de vigilance et recommandations

En application des conclusions du Dialogue national inclusif et souverain (DNIS) qui ont prévu des mécanismes de suivi-évaluation de la mise en œuvre des résolutions et recommandations, le Président de Transition a, par décret N°20/PT/PM/2022, créé un Haut Comité de Pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre des résolutions et recommandations issues du DNIS (HCP). Ce décret prévoit en son article 4 un Comité Technique d'Appui (CTA) dont les missions aux côtés du HCP sont fixées à l'article 5. Présidé par le Ministre Secrétaire Général du Gouvernement, le CTA est composé de 56 membres nommés par Arrêté N°0023/PT/PM/2022.

Le 10 décembre 2022, le Premier ministre, par ailleurs Président du HCP, a procédé à l'installation du Comité Technique d'Appui et a renvoyé ses membres à leurs missions, en leur rappelant leur rôle décisif dans la mise en œuvre des résolutions et recommandations.



*Photo d'installation des membres du CTA par le Président du HCP*

C'est ainsi que le 16 décembre 2022, le CTA a tenu sa première réunion en plénière au cours de laquelle son Président a rappelé aux membres qu'il est attendu d'eux un engagement sans faille et une disponibilité permanente. Il leur a également rappelé la nécessité de se dépasser, en gardant à l'esprit que « *tous les débats ont été menés, les opinions exprimées et les différentes questions tranchées lors du Dialogue national inclusif et souverain. Le CTA n'est donc pas un cadre pour refaire le débat. Les membres sont appelés à mettre de côté leurs opinions pour*

*s'atteler à la mise en œuvre pratique des résolutions et recommandations issues du DNIS, conformément au Cahier des charges de la transition ».*

Cette réunion a été l'occasion pour les membres du CTA de s'engager à élaborer un Règlement intérieur et un Code de bonne conduite pour compléter les règles d'organisation et du fonctionnement du Comité Technique.

## **I. Organisation du Comité Technique d'Appui**

Comme décidé par les membres du CTA réunis en plénière, le Bureau du Comité a commencé son travail en s'attendant à concevoir une organisation efficace du CTA, à travers la proposition d'un projet de Règlement Intérieur et d'un projet de Code de bonne conduite. Ces projets de texte ont été rédigés sur la base d'une note de compréhension harmonisée. Ensuite, des décisions ont été prises pour matérialiser le mode d'organisation validée par les textes généraux.

### **A. La note de compréhension harmonisée**

En plus du CTA, deux autres organes sont impliqués dans le suivi de la mise en œuvre des résolutions et recommandations du DNIS. Il s'agit du Cadre Indépendant de Suivi-Évaluation (CISE) créé par le décret N°49/PT/2022 et le Haut Comité de Pilotage (HCP) chargé du suivi de la mise en œuvre des résolutions et recommandations créé par le décret N°20/PT/PM/2022. Pour assurer une collaboration fluide et éviter d'éventuel doublon, le bureau du CTA a rédigé une note de compréhension harmonisée permettant à ses membres et aux autres organes d'avoir la même appréhension de leurs missions. Cette note de compréhension harmonisée a été réalisée parce qu'elle est indispensable pour une organisation optimale des différents organes, dont le CTA. En particulier, elle a permis au CTA de partager avec les autres organes l'approche qu'elle a des textes règlementaires et de mettre tous les organes impliqués dans le suivi de la mise en œuvre au même diapason.

### **B. L'élaboration des textes internes**

Pour préciser et compléter le décret le créant et fixant ses missions, le CTA a jugé nécessaire d'adopter un Règlement intérieur fixant entre autres son organisation matérielle. Ainsi, c'est ce

Règlement intérieur qui érige, en plus du Bureau déjà prévu par décret, une plénière et des sous-comités thématiques ou ad hoc dans lesquels sont repartis les membres. Le Règlement intérieur a également prévu que les sous-comités peuvent s'éclater en sous-groupes et doivent tenir une fiche de présence en vue de mesurer l'engagement de chaque membre.

De plus, le Règlement intérieur fixe le fonctionnement et les attributions de chaque organe du CTA et des différents membres du Bureau. C'est donc, ce texte qui, d'un point de vue concret, permet au CTA de s'organiser pour accomplir efficacement ses missions.

En plus du Règlement intérieur, un Code de bonne conduite a été validé et soumis à la signature de chaque membre. Ce Code de conduite est censé engager individuellement chaque membre à respecter les textes régissant le CTA, à travailler en bonne intelligence avec les autres membres et à respecter le caractère strictement confidentiel des dossiers et documents obtenus dans le cadre des travaux du CTA. A ce jour, le Code de bonne conduite a été signé par tous les membres du CTA.

## **C. Constitution en sous-comités et répartition des tâches**

Après avoir consulté chaque membre et lui avoir demandé de choisir librement le sous-comité à travers lequel il souhaite s'investir, le Président du CTA a pris la Décision N°002/PT/PM/HCP/CTA/2023 pour consacrer la répartition des membres en sous-comités. C'est ainsi que quatre sous-comités ont été créés, correspondant aux quatre axes du Cahier des charges adopté par le DNIS. Il s'agit du :

- *Sous-comité 1* : Défense, Sécurité, Paix, Cohésion sociale et Réconciliation nationale
- *Sous-comité 2* : Retour à l'ordre constitutionnel
- *Sous-comité 3* : Bonne Gouvernance et Etat de droit
- *Sous-comité 4* : Relance économique et amélioration des conditions de vie.

Tous ces sous-comités sont dirigés par un bureau composé d'un Président, d'un Vice-président, d'un Rapporteur et d'un Rapporteur adjoint. Une fois mis en place, les bureaux des sous-comités ont été les relais entre le Bureau du CTA et les autres membres. Des réunions ont été plusieurs fois organisées, dont sept avec les différents membres de bureaux des sous-comités et une avec le bureau HCP.

Ces réunions ont permis de répartir les tâches entre les différents sous-comités et de leur donner les orientations utiles.



## **D. Adoption du budget du CTA et mise a disposition des moyens**

Le Bureau du CTA a élaboré un projet de budget qui a été adopté et entériné par la haute hiérarchie. Ce budget prévoit dans ses rubriques entre autres des frais de fonctionnement du Comité Technique (membres du bureau, membres des sous-comités, pool de traducteurs, personnel d'appui, personnes ressources, honoraires consultance, primes des points focaux...), l'acquisition des équipements, des frais de fourniture et des moyens logistiques, des frais de prise en charge des missions à l'étranger, l'organisation des ateliers de validation des textes et l'organisation des missions de vulgarisation et de dissémination.

Un compte bancaire au nom du CTA a été ouvert dans les livres de la Banque de l'Habitat du Tchad et un premier approvisionnement a été fait. Cela a permis de payer les indemnités pour deux mois de tous les membres du CTA, de recruter un personnel d'appui et d'acquérir quelques équipements informatiques.

## **II. Déroulement des travaux en sous-comités**

Les membres du CTA ayant travaillé à travers les différents sous-comités mis en place, la présentation de leurs travaux se fera sur la base des rapports réalisés par sous-comité.

### **A-Sous-comité n°1 : Défense, Sécurité, Paix, Cohésion sociale et Réconciliation nationale**

Depuis sa mise en place, le sous-comité n°1 a eu quinze séances de travail qui lui ont permis, entre autres, de s'approprier les textes, d'effectuer des recherches documentaires et d'avoir des contacts et échanges avec différentes personnes ressources.

Ces échanges ont eu lieu notamment avec :

- Le Général DINGAMADJI MADJIOR SILAS, ex-coordonnateur du programme de Désarmement / Démobilisation / Réintégration (DDR) ;
- Le Coordonnateur du Haut-Commissariat National au Déminage, le Général BRAHIM DJIBRINE BRAHIM, assisté du Lieutenant-Colonel MOUSSA SOULTANI ;
- Monsieur NARCISSE BARKA au nom du CEDPE (Centre d'Études pour le Développement et la Prévention de l'Extrémisme).

Concernant la documentation, les membres du sous-comité n°1 ont travaillé sur tous les textes juridiques qui concernent leur domaine de compétence, notamment :

- La Charte de Transition révisée ;
- Tous les textes relatifs au suivi et à la mise en œuvre des recommandations et résolutions du DNIS ;
- Ordonnance N° 002/PT/2023 portant Statut général de l'Armée ;
- Ordonnance N° 003/PT/2023 portant Création d'une manufacture d'équipements et maroquinerie ;
- Loi N° 005/PCMT/2022 portant Code de l'Organisation de la Justice militaire ;
- Loi N° 006/PCMT/2022 portant Code pénal militaire ;
- Loi N° 007/PCMT/2022 portant Création du Conseil Supérieur Militaire ;
- Loi N° 008/PCMT/2022 portant Création de l'économat militaire ;
- Loi N° 014/PCMT/2022 portant Création d'une Caisse de retraite des militaires ;
- Loi N° 015/PCMT/2022 portant Statut des magistrats militaires.

Ce travail leur a permis de mieux appréhender les problématiques dont ils ont la charge. D'autre part, ils ont pu constater que « les 49 résolutions et recommandations formulées par le DNIS dont quatre (4) ont été réalisées, seize (16) n'ont pas été réalisées et vingt-neuf (29) sont en cours de réalisation » et de formuler des observations dans leur rapport d'autre part.

Dans le souci d'optimiser la mise en œuvre des résolutions et recommandations relatives à leur thématique, le sous-comité a fait des propositions fortes en matière de réforme de l'armée, du déminage et de dépollution, de retour des déplacés de Boko-Haram, de paix et de cohésion sociale ainsi qu'en matière de réconciliation nationale (cf annexe, rapport du sous-comité 1).

Enfin, le sous-comité a conclu qu'« *il est urgent de mener des actions visibles et susceptibles de provoquer l'adhésion du grand public. Des missions de vulgarisation des recommandations et résolutions du Dialogue National Inclusif et Souverain s'imposent* ».

## **B- Sous-comité n°2 : Retour à l'ordre constitutionnel**

Devant travailler d'arrache-pied pour respecter le délai imparti par les participants du DNIS (d'ici 7 mois), le sous-comité en charge du retour à l'ordre constitutionnel a d'abord concentré son travail sur l'identification des actions

essentielles à l'organisation du référendum. Ces actions vont de la conception d'un cadre juridique et institutionnel à la révision du fichier électoral. Ensuite, le sous-comité a mené une réflexion sur les actions identifiées qui a permis de constater que « *les points relatifs aux cadres juridique et institutionnel ont été déjà réalisés par le Gouvernement, excepté le point relatif au Code électoral et à ses textes d'application* ».

Par ailleurs, le sous-comité n°2 s'est attelé à élaborer plusieurs documents opérationnels.

### **1- Une feuille de route pour la mise à jour de la cartographie électorale**

Après avoir rappelé les concepts de base et les objectifs de la mise à jour de la cartographie électorale, le sous-comité a analysé les atouts qui peuvent faciliter l'opération de mise à jour et les difficultés auxquelles on peut être confrontés. Cette feuille de route énumère les besoins et les moyens à mobiliser ainsi que les étapes à suivre. C'est ainsi qu'elle met l'accent sur la nécessité d'avoir des ressources humaines compétentes et en nombre suffisant, d'imprimer la liste des centres de recensement et des lieux de vote et d'engager des missions de collecte des données.

En outre, les membres du sous-comité 2 ont suggéré que la mise à jour de la cartographie électorale « doit se baser sur les lois N° 006/PCMT/2021 du 06/10/2021 portant restructuration des unités administratives et des collectivités autonomes, modifiée par les lois N° 010/PCMT/2022 du 19 mai 2022 et N° 012/PCMT/2022 du 19/05/2022 portant modification de l'Ordonnance N° 017/PR/2018 du 07 juin 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire de la République du Tchad qui subdivisent le pays en 23 provinces, 115 départements et 422 Sous-préfectures/communes ». Aussi les rédacteurs de la feuille de route ont-ils précisé que la mise à jour de la cartographie doit se faire par départements, en prenant en compte les sous-préfectures créées en 2022. Enfin, la feuille de route prévoit un calendrier d'activités qui conduit à la mise à jour et un avant-projet de budget.

## CALENDRIER DES ACTIVITES

N°	Activités	Objectif	Résultat	Période	Observations
1	Elaboration du calendrier de la mise à jour de la cartographie électorale	Elaborer le calendrier de la mise à jour	Le calendrier de la mise à jour est élaboré	Février	
2	Elaboration du budget de la mise à jour de la cartographie électorale	Identifier et prendre en compte tous les besoins réels de terrain et du bureau	Toutes les activités sont mentionnées dans le budget et exécutées	Février	
3	Commande et Acquisition des matériels	Permettre à toute l'équipe d'avoir accès aux outils nécessaires pour l'exécution des tâches	Les principaux outils sont disponibles et accessibles	Février-mars	
4	Formation des acteurs de la mise à jour	Former tous les acteurs de la mise à jour	Les acteurs de la mise à jour sont formés	Février-mars	
5	Maintenance des équipements du BPE	Faire une maintenance de niveau 4 des 3 presses versant 80	Toutes les 3 presses versant 80 sont fonctionnelles	Février-mars	
6	Production de la documentation nécessaire	Imprimer les listings de tous les CR et LV ainsi que les formulaires de collecte de données	Tous les listing et les formulaires sont imprimés	Février-mars	
7	Sensibilisation de la population	Informar la population de l'objectif de la cartographie électorale et son bien- fondé	La population est sensibilisée et comprends l'utilité de la cartographie électorale	Février-Mars	
8	Identification et formation des formateurs sur la cartographie électorale	Identifier et former les formateurs des agents de terrain	Les formateurs des agents de terrain sont identifiés et formés	Février-Mars	
9	Déploiement des missions et collecte des données de la cartographie électorale	Réaliser la mise à jour de la cartographie sur le terrain	La mise à jour de la cartographie est réalisée	Mars	
10	Recrutement et Formation des agents de bureaux	S'assurer de la qualité des ressources humaines	Des agents de qualité sont recrutés, formés et prêts à être	Mars	Il est important que les personnes impliquées

		adéquates pour la réalisation de la cartographie électorale	déployés sur les sites définis		dans le processus aient une maîtrise parfaite des travaux à réaliser
1 1	Codification des entités nouvellement créées	Codifier les CR et LV des nouvelles entités	Une codification des CR et LV est réalisée	Mars	
1 2	Consolidation de la base de données de la cartographie électorale et Validation	Corriger les imperfections et harmoniser les noms des CR et LV	Une liste exhaustive et fiable des CR et LV est validée et disponible	Mars	

## 2- Une feuille de route pour la révision du fichier électoral

En plus de la feuille de route pour la mise à jour de la cartographie électorale, le sous-comité N°2 chargé du retour à l'ordre constitutionnel a proposé une feuille de route sur la révision du fichier électoral. Celle-ci rappelle que le Tchad s'est déjà doté d'un fichier électoral biométrique (depuis 2015) qui a été d'ailleurs audité en 2019 puis révisé un an plus tard. Les rédacteurs de la feuille de route préconisent une nouvelle révision en vue du référendum afin de prendre en compte l'accroissement de la population en âge de voter et sa mobilité, la nouvelle cartographie électorale et la diaspora qui n'a pas pu voter en 2020 à cause de la pandémie de la COVID-19.

Pour parvenir à cette révision, des grandes étapes ont été prévues. Il s'agit de la mise en place d'un comité de pilotage constitué de toutes les parties prenantes assisté d'un comité technique qui définira et exécutera le plan opérationnel de la révision du fichier électoral. En tout, ce sont 18 étapes ou actions qui doivent être, selon la feuille de route, exécutées pour parvenir à cette révision.

Enfin, la feuille de route pour la révision du fichier électorale contient le chronogramme indicatif suivant :

NUM	ACTIVITES	DUREE (en jours)	PERIODE	REF. CODE ELEC	ENTITE RESPONSABLE
<b>I - AUDIT DU FICHIER ELECTORAL</b>					
I.1	Consultation restreinte pour le recrutement d'un cabinet d'audit	10	Février		CONOREC/CT/OPER TECH
I.2	Signature d'un contrat d'audit du fichier électoral	1	Février		
I.3	Audit du fichier électoral	10	Février		
I.4	Dépôt du rapport d'audit du fichier électoral	1	Mars		
<b>II - RECRUTEMENT D'UN OPERATEUR</b>					
II.1	Consultation restreinte pour le recrutement d'un opérateur	7	Mars		
II.2	Signature d'un contrat avec un opérateur	1	Mars		
II.3	Mise en place du Système de Gestion du Fichier Electoral	15	Mars		CONOREC/CT/OPER TECH
II.4	Formation des membres des démembrements de la CONOREC	14	Mars		CONOREC/CT/OPER TECH
<b>III - LES OPERATIONS</b>					
III.1	Elaboration des outils de sensibilisation des électeurs et accréditation des organisations de la société civile concernées	10	Mars		CONOREC/CT/OPER TECH
III.2	Formation des administrateurs/informaticiens du BPE	4	Avril		CONOREC/CT/OPER TECH
III.3	Préparation des kits de la phase d'enrôlement pilote sur le site central	2	Avril		CONOREC/CT/OPER TECH
III.4	Organisation des missions de terrain pour le recrutement et la formation des agents de recensement pilote	7	Avril		CONOREC/CT/OPER TECH
III.5	Déploiement des kits d'enrôlement de la phase pilote	7	Avril		CONOREC/CT/OPER TECH
III.6	Sensibilisation des populations pour la phase d'enrôlement pilote	20	Mars-Avril		CONOREC/CT
<b>III.7</b>	<b>Enrôlement pilote des électeurs</b>	<b>5</b>	<b>Avril</b>		<b>CONOREC/CT/OPER TECH</b>
III.8	Evaluation de la phase d'enrôlement pilote	2	Avril		CONOREC/CT/OPER TECH
III.9	Réception et test de l'ensemble des kits d'enrôlement (10 jours après contrat)	10	Avril		CONOREC/CT/OPER TECH
III.10	Recrutement et formation des formateurs	10	Avril		CONOREC/CT/OPER TECH
III.11	Désignation, installation et formation des démembrements de l'extérieur	15	Avril		CONOREC/CT/OPER TECH
III.12	Recrutement et formation des superviseurs, agents d'enrôlement et suppléants	20	Avril		CONOREC/CT/OPER TECH
III.13	Déploiement des kits d'enrôlement (intérieur et diaspora)	7	Avril		CONOREC/CT/OPER TECH
III.14	Opération de sensibilisation des électeurs sur la révision du fichier électoral	30	Avril		CONOREC/CT/OPER TECH
III.15	Recrutement et formation à distance des agents d'enrôlement de l'extérieur	7	Avril		CONOREC/CT/OPER TECH
<b>III.16</b>	<b>Opération de révision du fichier électoral</b>	<b>20</b>	<b>Mai</b>		<b>CONOREC/CT/OPER TECH</b>

III.17	Transfert et traitement des données dans le système central	33	Mai		CONOREC/CT/OPER TECH
III.18	Rapatriement des matériels d'enrôlement et clôture de l'opération de révision du fichier électoral	7	Mai		CONOREC/CT/OPER TECH
III.19	Période de déduplication et d'adjudication	10	Mai		CONOREC/CT/OPER TECH
III.20	Impression et colisage des listes électorales provisoires	15	Juin		CONOREC/CT/OPER TECH
III.21	Déploiement des listes électorales provisoires	7	Juin		CONOREC/CT/OPER TECH
III.22	Affichage des listes électorales provisoires	15	Juin	Art X du Code Elec.	CONOREC/CT/OPER TECH
III.23	Réclamation en inscription ou en radiation	15	Juillet	Art X du Code Elec.	CONOREC/CT/OPER TECH
III.24	Décision de la CENI sur les réclamations concernant les listes électorales provisoires	7	Juillet	Art X du Code Elec.	CONOREC/CT/OPER TECH
III.25	Recours des électeurs radiés devant les TGI	7	Août	Art X du Code Elec.	CONOREC/CT/OPER TECH
III.26	Décision des Tribunaux des Grandes instances concernant les recours	5	Août	Art X du Code Elec.	CONOREC/CT/OPER TECH
III.27	Exécution des décisions des TGI	3	Août		CONOREC/CT/OPER TECH
<b>III.28</b>	<b>Cérémonie de présentation du fichier électoral</b>	<b>1</b>	<b>Août</b>		<b>CONOREC/CT/OPER TECH</b>
III.29	Impression et colisage des listes électorales définitives	20	Août		CONOREC/CT/OPER TECH
III.30	Personnalisation et colisage de cartes d'électeur	20	Août		CONOREC/CT/OPER TECH
III.31	Livraison, réception et vérification des cartes d'électeur	3	Septembre		CONOREC/CT/OPER TECH
III.32	Déploiement des cartes d'électeur sur le terrain	7	Septembre		CONOREC/CT/OPER TECH
<b>III.33</b>	<b>Distribution des cartes d'électeur</b>	<b>8</b>	<b>Septembre</b>		<b>CONOREC/CT/OPER TECH</b>

### 3- Un avant-projet de budget pour la révision du fichier électoral

L'avant-projet de budget proposé par les membres du sous-comité N°2 prévoit des lignes pour les activités préparatoires et actions suivantes :

- la révision, des matériels, le renforcement et la maintenance du système supportant la base des données ;
- les ressources humaines, le coût du fonctionnement et la formation ;
- les consommables et les imprimés ;
- les pièces d'accès ;
- les frais de transports ;
- l'affichage et la correction des listes provisoires ;
- les missions de supervision ;
- les activités liées à la sensibilisation ;
- les missions à l'étranger.

Le coût de toutes ces activités et actions est estimé à **dix-sept milliards six-cents soixante-trois millions huit-cents quarante mille francs (17.663.840.000) FCFA.**

En définitive, il convient de noter qu'en plus de tous ces documents, le sous-comité a élaboré un avant-projet de Code électoral spécifique au référendum qui peut déjà être mis en circuit. Conscient de la priorité particulièrement élevée de sa thématique, il attire l'attention des autorités sur la nécessité de respecter scrupuleusement les actions prévues dans le chronogramme, l'accélération de la mise en place des moyens logistiques et financiers ainsi que l'implication du sous-comité dans les travaux de la CONOREC.

### **C-Sous-comité n°3 : Bonne Gouvernance et Etat de droit**

Les membres du sous-comité n°3 ont fait le choix de se répartir en sous-groupes. C'est ainsi que cinq sous-groupes ont été créés, à savoir :

- *sous-groupe 1* : Gouvernance institutionnelle, éthique et moralisation ;
- *sous-groupe 2* : Réforme de la justice ;
- *sous-groupe 3* : Organisation administrative et chefferie traditionnelle ;
- *sous-groupe 4* : Éducation et Bilinguisme ;
- *sous-groupe 5* : Droits humains et libertés fondamentales.

Le travail sous-comité N°3 a commencé par la rédaction des TDR transmis au Bureau du CTA. C'est ensuite que les différents sous-groupes se sont mis à classifier les différentes résolutions et recommandations par ordre de priorités.

Des contacts ont été pris avec les points focaux des différents départements notamment le Ministère en charge des finances et celui en charge de la justice. Cela a permis de constater que le Comité de mise en œuvre des résolutions et recommandations du DNIS a avancé positivement dans son travail. On constate que certaines recommandations ont été déjà exécutées, comme celle relative à l'amélioration des conditions de travail des magistrats. Le sous-groupe N°3 a dû se focaliser sur la recherche documentaire en attendant l'adoption de la Constitution qui conditionne les étapes à suivre. Il en est de même concernant le sous-groupe N°5. Le sous-groupe N°4 relatif à l'éducation et au bilinguisme a entrepris des recherches

documentaires et initié des rencontres avec les acteurs engagés dans le processus de mise en œuvre du bilinguisme.

Il a été également rédigé un draft de projet de loi portant création de l'Autorité de prévention et de lutte contre la corruption censée remplacer l'Inspection Générale d'Etat (IGE).

### **D-Sous-comité N°4 : relance économique et amélioration des conditions de vie**

A l'instar des autres sous-comités, le sous-comité N°4 relatif à la relance économique et à l'amélioration des conditions de vie de la population s'est mis au travail dès sa mise en place. Plusieurs séances de travail ont été organisées en son sein, qui ont permis de répondre aux sollicitations du Bureau du CTA. Ces séances ont également permis de classifier les résolutions et recommandations en fonction d'un ordre de priorité.

Le sous-comité N°4 compte élaborer un programme d'activités, organiser des rencontres d'échanges avec les points focaux et poursuivre la collecte des documents nécessaires au suivi en vue d'en constituer une base des données.

Surtout, le sous-comité N°4 a opéré une classification des résolutions et recommandations du DNIS en fonction des acteurs impliqués. Cette classification faite dans le tableau ci-dessous met l'accent sur les institutions de la République, les départements ministériels et les organismes sous tutelle (cf. annexe tableau de classification par acteurs).

### III. État de mise en œuvre (état d'avancement, niveau de priorité et échéance de réalisation)

#### SYNTHESE GLOBALE

Tableau 1 (En Valeur)

Synthèse des résolutions/recommandations par sous-comité et par état d'avancement				
	En cours	Non réalisées	Réalisées	TOTAL
Sous comité_1	29	16	4	49
Sous comité_2	13	21	7	41
Sous comité_3	77	78	4	159
Sous comité_4	59	4	5	68
<b>TOTAL</b>	<b>178</b>	<b>119</b>	<b>20</b>	<b>317</b>

Tableau 2 (En Pourcentage)

	En cours	Non réalisées	Réalisées
Sous comité_1	59%	33%	8%
Sous comité_2	32%	51%	17%
Sous comité_3	48%	49%	3%
Sous comité_4	87%	6%	7%
<b>TOTAL</b>	<b>56%</b>	<b>38%</b>	<b>6%</b>

**NB :** l'état de mise en œuvre des résolutions et recommandations ci-dessus présenté doit être encore affiné avec les points focaux des institutions et départements ministériels.

## SYNTHESE DU SOUS-COMITE 1

Synthèse des résolutions/recommandations par état d'avancement et par niveau de priorité						
Etat d'avancement des résolutions/recommandations	Elevée	Faible	Moyenne	Très élevée	Urgent	Total général
En cours	6	1	3	6	13	29
Non réalisées	2		1	2	11	16
Réalisées					4	4
<b>Total général</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>28</b>	<b>49</b>

Synthèse des résolutions/recommandations par échéance et par niveau de priorité						
Echéance	Elevée	Faible	Moyenne	Très élevée	Urgent	Total général
Court terme	2		1	8	24	35
Déjà fait					4	4
Long terme		1				1
Moyen terme	6		3			9
<b>Total général</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>28</b>	<b>49</b>

## SYNTHESE DU SOUS-COMITE 2

<b>Synthèse des résolutions/recommandations par état d'avancement et par niveau de priorité</b>					
<b>Etat d'avancement des résolutions/recommandations</b>	<b>Elevée</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Très élevée</b>	<b>Urgent</b>	<b>Total général</b>
Non réalisées	7	4	6	4	21
En cours	1			12	13
Réalisées				7	7
<b>Total général</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	<b>41</b>

<b>Synthèse des résolutions/recommandations par échéance et par niveau de priorité</b>					
<b>Echéance</b>	<b>Elevée</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Très élevée</b>	<b>Urgent</b>	<b>Total général</b>
30 jours				1	1
(vide)	8	4	6	22	40
<b>Total général</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	<b>41</b>

### SYNTHESE DU SOUS-COMITE 3

Synthèse des résolutions/recommandations par état d'avancement et par niveau de priorité							
Etat d'avancement des résolutions/recommandations	Elevée	Faible	Moyenne	Très élevée	Urgent	(vide)	Total général
En cours	17	2	2	21	34	1	77
Non réalisées	27	3	6	22	20		78
Réalisées			1	2	1		4
<b>Total général</b>	<b>44</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>45</b>	<b>55</b>	<b>1</b>	<b>159</b>

Synthèse des résolutions/recommandations par échéance et par niveau de priorité							
Echéance	Elevée	Faible	Moyenne	Très élevée	Urgent	(vide)	Total général
2024		4					4
2023/2024	4		8	1			13
Actions dynamiques		1					1
Dynamique	4						4
Immédiate	36		1	44	55	1	137
<b>Total général</b>	<b>44</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>45</b>	<b>55</b>	<b>1</b>	<b>159</b>

## SYNTHESE DU SOUS-COMITE 4

Synthèse des résolutions/recommandations par état d'avancement et par niveau de priorité					
Etat d'avancement des résolutions/recommandations	Elevée	Moyenne	Très élevée	Urgent	Total général
En cours	4	3	6	46	59
Non réalisées				4	4
Réalisées				5	5
<b>Total général</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>55</b>	<b>68</b>

Synthèse des résolutions/recommandations par échéance et par niveau de priorité					
Echéance	Elevée	Moyenne	Très élevée	Urgent	Total général
2 <sup>ème</sup> Semestre 2024	4	3	6	55	68
<b>Total général</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>55</b>	<b>68</b>

## **IV. Principales réalisations et perspectives**

Depuis sa mise en place, le Comité Technique d'Appui au Haut Comité de Pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre des résolutions et recommandations du DNIS a entrepris des démarches et des actions pouvant permettre à ses membres de mieux s'approprier les résolutions et recommandations.

Ce travail préalable était indispensable pour que l'organe accomplisse sa mission qui, au demeurant, consiste à favoriser la mise en œuvre effective des conclusions du DNIS. C'est ainsi que le Bureau du CTA a donné des orientations aux différents sous-comités qui ont produit les premiers actes.

Le retour à l'ordre constitutionnel étant la première priorité du Gouvernement de d'union nationale, un accent particulier a été mis sur l'exécution des résolutions et recommandations devant conduire à une restauration rapide de cet ordre.

C'est ainsi qu'en plus des actes et documents produits par le sous-comité N°2 chargé du retour à l'ordre constitutionnel, le CTA a impulsé **la création du Comité ad hoc chargé d'élaborer l'avant-projet de Constitution**, puis y a pris activement part. Dans l'optique de mieux collaborer avec les différentes structures en charge de l'exécution des résolutions et recommandations, le CTA a travaillé notamment avec les différents ministères pour que des points focaux soient désignés (cf. en annexe, liste des points focaux).

Ce travail a permis **la désignation des points focaux dans tous les départements ministériels**, mais il doit se poursuivre afin que les autres structures publiques et parapubliques en désignent les leurs.

En outre, le CTA a élaboré **un tableau de bord dynamique et fortement renseigné** qui a été rempli par tous les sous-comités. Si, en seulement trois mois de travail, le CTA a pu élaborer des documents importants et jeter les bases d'une meilleure exécution de ses missions, les défis demeurent grands et le compte-à-rebours tourne. Le CTA doit garder la dynamique ainsi lancée, notamment en s'attaquant aux autres chantiers qu'il lui revient d'ouvrir, conformément à ses missions.

C'est le sens des observations faites par les différents sous-comités qui ont suggéré unanimement **le lancement des activités relatives à la vulgarisation.**

Cette vulgarisation doit se faire à travers une approche ciblée devant permettre à toutes les entités concernées par la mise en œuvre des résolutions et recommandations de se les approprier de la meilleure façon possible. Elle doit aussi permettre à la population d'être mieux informée des conclusions du DNIS (notamment les résolutions et recommandations appelant à un changement de mentalité et de comportement) ainsi que de leur mise en œuvre par le Gouvernement.

C'est pourquoi il convient de concevoir une **stratégie de vulgarisation efficace et d'ériger un sous-comité ad hoc spécialement consacré à la question.**

De plus, dans les prochains jours, le CTA organisera une **rencontre d'échange avec les points focaux, après une communication en Conseil des ministres** de son Président appelant à plus d'implication de la part de ses collègues du Gouvernement dans la mise en œuvre des résolutions et recommandations du DNIS.

Enfin, les différents sous-comités vont poursuivre la collecte des documents et données nécessaires au suivi en vue d'en constituer **une base des données.**

## **V. Points de vigilance et recommandations**

Au cours de la restitution des travaux des différents sous-comités aux membres du Bureau du CTA, il a été noté plusieurs points de vigilance et de recommandations.

- ***Sous-comité 1*** : Défense, Sécurité, Paix, Cohésion sociale et Réconciliation nationale
  - Accélérer le processus de DDR et la mise en œuvre effective de l'Accord de DOHA ;
  - Mettre un accent particulier sur la vulgarisation des principaux textes adoptés en matière de réforme de l'Armée durant la phase de Transition ;
  - Impliquer davantage le ministère en charge de la réconciliation nationale dans les travaux du sous-comité.
  
- ***Sous-comité 2*** : Retour à l'ordre constitutionnel
  - Impliquer les membres du sous-comité dans les activités de la CONOREC pour une meilleure synergie d'actions ;
  - Disponibiliser les moyens logistiques et financiers nécessaires aux activités concourant au retour à l'ordre constitutionnel ;
  - Être vigilant sur le respect des chronogrammes et échéances prévus.
  
- ***Sous-comité 3*** : Bonne Gouvernance et État de droit
  - Mieux repenser les résolutions et recommandations relatives à la mise en œuvre du bilinguisme ;
  - Accélérer la mise en place de l'Autorité chargée de la prévention et de la lutte contre la corruption ;
  - Reléguer au second plan les résolutions et recommandations en lien avec la nouvelle Constitution jusqu'à l'adoption de celle-ci.
  
- ***Sous-comité 4*** : Relance économique et amélioration des conditions de vie.
  - Veiller rapidement à lever les appréhensions des points focaux dans le cadre de leur collaboration avec les sous-comités ;
  - Affecter des spécialistes en rédaction des textes pour démarrer l'élaboration des avant-projets de textes en matière de relance économique ;

- Inciter les autres sous-comités à contribuer à la constitution d'une base des données pour le CTA.

## **Liste des annexes**

- Tous les rapports des sous-comités ainsi que leurs annexes
- Tableaux de bord remplis par les différents sous-comités
- Liste des points focaux des départements ministériels